



Premier Plan décennal des investissements 2022 – 2031

Genève, 12 mai 2022

1 Introduction

1.1 Le Groupement SIS

Le Groupement SIS est une structure intercommunale autonome de droit public, institué par Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP). Il est régi par les dispositions de la LPSSP, par ses statuts ainsi que par les dispositions de la Loi sur l'administration des communes, (art 60A ss) (LAC; rsGE B 6 05). Le Groupement SIS est financé par ses ressources propres ainsi que par les contributions des communes; il est responsable de ses engagements financiers.

Le Groupement SIS est gouverné par un Conseil intercommunal, au sein duquel chacune des 44 communes-membres est représentée, et un Comité, composé de 9 membres d'exécutifs communaux.

Au 1^{er} janvier 2022, le Groupement SIS a repris le Service d'incendie et secours, précédemment rattaché à la Ville de Genève. Il est depuis lors pleinement opérationnel, avec un service permanent formé notamment de sapeurs-pompiers et de sapeuses-pompières professionnel-le-s (SPP) capables d'intervenir 24 heures sur 24; la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (*CETA, 118*) et les unités d'Etat-major, une division en charge de l'infrastructure et de l'appui logistique, des unités administratives, ainsi que l'Ecole du SIS (anciennement centre d'instruction et de formation).

Le Groupement SIS compte également un corps communal de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires non permanent-e-s (SPV), composé en 2022 des deux compagnies de la Ville de Genève (plus une compagnie d'instruction).

Une présentation du Groupement SIS figure en annexe 1.

1.2 Planification financière

Le Comité présente chaque année le projet de budget annuel de fonctionnement au Conseil intercommunal pour délibération. Le Comité soumet également au Conseil des propositions de crédits d'engagement relatifs aux dépenses d'investissement.

En matière de planification financière, le Comité élabore deux documents :

- Le *plan financier quadriennal* est établi chaque année, pour l'exercice budgétaire et les trois années suivantes; il comprend notamment une vue d'ensemble sur les charges et les revenus du compte de résultats, une récapitulation des investissements, une estimation des besoins financiers et des possibilités de financement ;
- Le *plan décennal des investissements (PDI)* du Groupement SIS est élaboré et tenu à jour régulièrement. Le plan des investissements est présenté au Conseil intercommunal en même temps que le budget; il n'est pas soumis au vote.

Le présent document constitue le 1^{er} plan décennal des investissements pour la période 2022-2031.

2 Plan décennal des investissements

2.1 Planification stratégique du Groupement SIS

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupement SIS assume pleinement les missions que lui confie la LPSSP.

L'année 2022 va permettre au Groupement de gagner en autonomie, une partie des fonctions administratives étant encore assurées par la Ville de Genève ou avec son appui. La Ville gère notamment le système d'information et de communication du SIS, dont la CETA (118).

Elle permettra également à l'Ecole du SIS de se préparer à assumer dès le 1^{er} janvier 2023 les nouvelles missions que lui confie la loi, en matière de formation des SPV.

Le Comité a décidé d'engager en janvier 2022 un exercice de planification stratégique, qui repose sur trois éléments :

- La réalisation d'un Schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours (SIARIS), attendu pour le 30 juin 2022,
- Le Concept opérationnel du Groupement SIS – prévu pour le 31 décembre 2022;
- La Feuille de route du Groupement SIS 2023-2032 – prévue pour le 30 avril 2023;

Les modalités et perspectives de l'intégration des compagnies de sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières volontaires communales qui le souhaitent seront précisées dans ces documents.

Dans l'intervalle, le Comité a décidé d'établir le 1^{er} Plan décennal des investissements (1^{er} PDI), pour faire un premier état des investissements à réaliser au cours des dix prochaines années, sans préjudice des décisions qui seront prises en 2023.

En effet, plusieurs crédits investissements seront nécessaires en 2022 pour assurer la continuité des opérations, préparer l'autonomisation du Groupement SIS sur le plan informatique et moderniser les locaux de l'Ecole du SIS, en vue de ses nouvelles activités.

Le 1^{er} PDI accompagnera ainsi les demandes de crédits qui seront soumises au Conseil intercommunal en 2022.

2.2 Objet du Plan décennal des investissements

Le Plan décennal des investissements (PDI) est un plan d'intention du Comité du Groupement SIS qui sera mis à jour chaque année : il regroupe les crédits déjà votés, ceux soumis au Conseil, des projets actifs et des projets « pour mémoire » : le PDI a une dimension prévisionnelle pour la période 2022-2025 et une dimension prospective pour les années suivantes.

Le PDI pose un cadre opérationnel et financier : il permet de planifier, coordonner et assurer le suivi des projets d'investissements du Groupement SIS, pour les autorités comme pour la direction. Il assure également la transparence des projets d'investissement et les perspectives en termes de financement et donc d'endettement.

Le 1^{er} PDI s'inscrit dans le contexte d'une année de transition :

- Il reprend et actualise la plupart des projets d'investissements du Service d'incendie et secours, qui figuraient dans le 16^{ème} plan financier d'investissement (PFI) de la Ville de Genève couvrant les années 2021 à 2032 (annexe 4).
- Il intègre ensuite les projets d'investissement liés à la création du Groupement SIS et à son autonomisation.

Plan des investissements (2022-2031)

- Il comprend pour les années 2025 et suivantes des montants forfaitaires, pour matérialiser les dépenses d'investissement à venir liées aux frais de rénovation des bâtiments (1), au renouvellement et à l'acquisition du matériel et des logiciels informatiques et de communication (2) ainsi qu'au renouvellement et à l'acquisition de machines, équipements et mobilier (3).

En revanche, il ne mentionne aucun montant au titre des investissements qui pourraient découler des décisions stratégiques à prendre en 2023, ou des perspectives d'intégration des compagnies de SPV dès 2024.

3 Perspectives d'investissement (2022-2031)

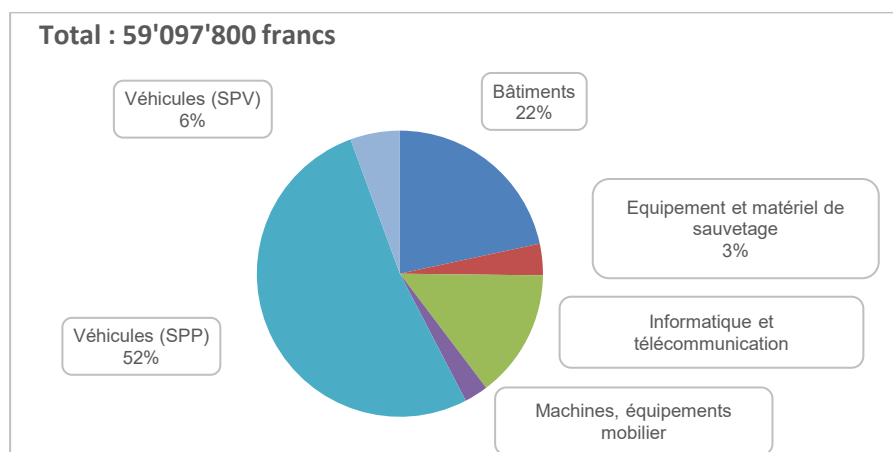
3.1 Vue d'ensemble du 1^{er} PDI

Le 1^{er} PDI (2022-2031) compte 37 objets, crédits d'investissement ou projets actifs d'investissement pour un montant total de 59'097'800 frs.

Objets et statut	Nb d'objets	Francs	Notes
Crédit d'investissement voté par le Conseil	1	287'800	<1>
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>	1	287'800	
Crédits d'investissements déposés, à l'étude du Conseil	4	14'425'000	<2>
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPP)</i>	1	8'270'000	
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPV)</i>	1	2'445'000	
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>	1	3'380'000	
<i>Acquisition de machines, équipements et mobilier</i>	1	330'000	
Projets actifs	28	44'385'000	<3>
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPP)</i>	8	22'465'000	
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPV)</i>	3	870'000	
<i>Renouvellement et acquisition de matériel de secours</i>	5	2'100'000	
<i>Entretien, rénovation et aménagement des bâtiments</i>	6	12'785'000	
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>	3	4'905'000	
<i>Acquisition de machines, équipements et mobilier</i>	3	1'260'000	
Projets pour mémoire	4	-	<4>
<i>Entretien, rénovation et aménagement des bâtiments</i>	3	-	
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>	1	-	
Total	37	59'097'800	

Les crédits d'études soumis au Conseil intercommunal sont précis dans leurs estimations; les projets actifs reflètent des intentions qui devront ensuite se concrétiser : leur contenu évoluera, les montants associés également. La liste des objets figure en annexe.

Ces investissements couvrent principalement le renouvellement et l'acquisition de véhicules, les travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments et les dépenses liées à l'informatique et aux communications.



3.2 Véhicules du Groupement SIS (SPP et SPV)

Le Groupement SIS dispose de 108 véhicules et engins, mis à la disposition des compagnies (professionnelles et volontaires), de l'Etat-major, de l'Ecole du SIS et de la Division d'appui et de soutien logistique.

Les véhicules dont disposait le SIS au 31 décembre 2021 ont été remis par la Ville de Genève au Groupement SIS; il s'acquittera chaque année du paiement d'une annuité correspondant à la charge d'amortissement des véhicules grevant les comptes de la Ville de Genève. Les véhicules totalement amortis ont été cédés gratuitement au Groupement SIS.

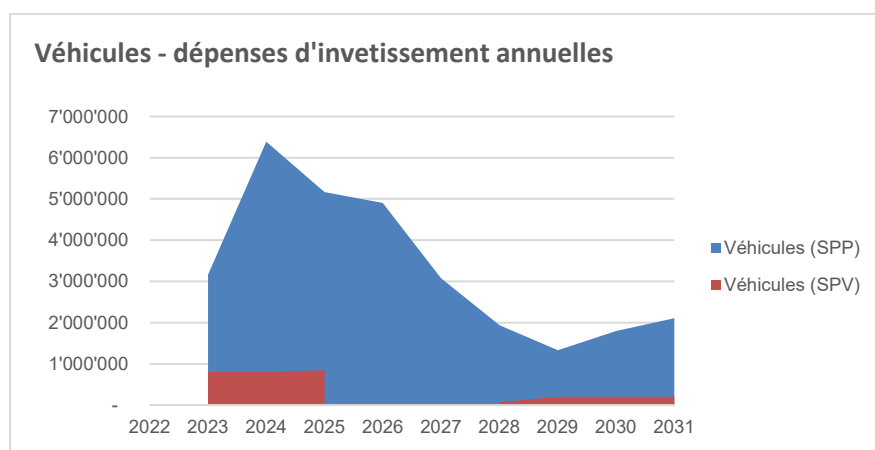
Sur le fond, l'enjeu pour le Groupement SIS est de disposer de véhicules parfaitement adaptés aux exigences du Groupement et interopérables. Les véhicules d'intervention sont fortement sollicités et doivent être opérationnels et disponibles tout au long de l'année. Les contraintes opérationnelles et budgétaires ont conduit le Groupement SIS à privilégier des motorisations thermiques – au détriment de motorisations électriques ou hybrides.

Le renouvellement des véhicules est planifié dès leur acquisition, en suivant les préconisations des constructeurs, compte tenu des exigences opérationnelles : les véhicules fortement sollicités, comme les fourgons « premier secours », sont remplacés au bout de 10 ans; les véhicules d'urgence qui sortent moins, sont conservés en moyenne 15 ans; les autres véhicules et engins peuvent être gardés jusqu'à 20 ans.

Les véhicules sont remplacés par lot, pour garantir une identité des modèles, simplifier la formation du personnel, rationaliser la maintenance et réduire les coûts d'entretien et d'acquisition. La durée d'utilisation des véhicules est étendue au-delà de celle des amortissements.

Le 1^{er} PDI prévoit deux crédits importants relatifs au renouvellement des véhicules d'intervention, tonnes-pompes et des grandes puissances (5060-5-01-VHP pour 8'270'000 francs, net), ainsi que des auto-échelles (5060-5-03-VHP pour 7'740'000 francs). Ces deux crédits ont une incidence importante – et conjoncturelle – sur le volume des dépenses d'investissement.

Celles-ci diminuent sensiblement après 2027.



Le renouvellement des véhicules des compagnies de SPV fera l'objet de crédits d'études séparés : la charge financière de ces dépenses d'investissement revient aux seules communes qui auront affilié leurs compagnies de SPV au Groupement SIS (actuellement, seule la Ville de Genève est donc concernée).

C'est le Bureau Etudes et Prospective (BEP) qui est chargé d'étudier les modifications de techniques et tactiques utilisées au sein du Groupement SIS, de procéder à la planification financière et à l'acquisition des véhicules et engins, ainsi que du matériel de secours. En outre, il assure et coordonne la veille technique de manière transversale pour l'ensemble du Groupement SIS.

Les estimations sont basées sur les prix du marché estimés au début de l'année 2022. Il n'a pas été tenu compte de l'inflation spécifiquement – compte tenu des incertitudes qui existent.

On constate depuis 2020 un ralentissement du cycle de production / livraison des véhicules en général; de fait, le PDI compte sur un cycle de 16-18 mois en lieu et place des 12-14 mois qui étaient de mise jusqu'alors.

3.3 Equipement et matériel de sauvetage

A l'instar des véhicules, l'ensemble des équipements et matériel de sauvetage du SIS a été remis au Groupement SIS, contre le paiement des annuités d'amortissement grevant les comptes de la Ville Genève; lorsqu'ils seront totalement amortis, ces biens seront transférés gratuitement au Groupement SIS.

Le Groupement SIS doit ponctuellement procéder à des dépenses d'investissement pour renouveler ou acquérir du matériel de sauvetage :

- Lorsque ces dépenses sont inférieures à 100'000 francs, elles sont financées par le Plan d'acquisition des équipements, machines et du mobilier
- Lorsque le montant excède 100'000 francs, un crédit d'engagement spécifique est prévu.

Cinq objets sont ainsi inscrits au 1^{er} PDI, pour un total de 2'100'000 francs et concernent le renouvellement d'émulseur anti-incendie, le renouvellement des équipements de protection incendie, les tenues techniques, le matériel d'écoute (système de micro déporté et système de réception / transmission) et les ventilateurs électriques d'évacuation des fumées.

Il appartient au BEP d'évaluer la réponse à apporter aux besoins opérationnels exprimés par la Division incendie et secours. Le BEP recherche différentes options, procèdent à des tests, avant de préparer les crédits d'investissement qui seront soumis au Conseil intercommunal.

3.4 Entretien, rénovation et aménagement des bâtiments

Le Groupement SIS dispose de trois casernes opérées continuellement (24/7), l'Ecole du SIS (centre d'instruction et de formation), quatre dépôts de SPV en Ville de Genève et divers lieux de stockage.

Ces bâtiments et infrastructures ont été mis à la disposition du Groupement SIS sur la base d'un contrat de bail « triple net », prévoyant que le Groupement SIS assume désormais les travaux de rénovation, d'aménagement et d'entretien de ces locaux, moyennant une réduction substantielle de son loyer. Dans le cas de la caserne des Asters, la responsabilité de la rénovation des murs et des fenêtres incombe à la bailleresse.

Ainsi, il incombe contractuellement au Groupement SIS de procéder aux investissements nécessaires, non seulement pour aménager mais également pour maintenir en l'état les bâtiments et infrastructures mis à sa disposition.

Début 2022, le Groupement SIS a renforcé son l'unité infrastructure, avec le recrutement d'une architecte, qui a repris la gestion de l'ensemble des locaux du SIS.

Ces dix dernières années, la Ville de Genève a investi en moyenne 1'100'000 million de francs par an pour rénover ou aménager les bâtiments (y compris les installations de chauffage); il est raisonnable de penser que le volume d'investissement devrait être du même ordre – à périmètre constant.

Le Groupement SIS a ainsi réservé un montant total de 12'785'000 francs dans le 1^{er} PDI, correspondant à 9 objets. Trois d'entre eux sont clairement identifiés :

- La mise en place de l'instruction des SPV nécessite la réalisation de travaux à l'Ecole du SIS. Deux propositions de crédits d'engagement seront présentés au Conseil intercommunal en septembre :

un crédit pour des travaux d'urgence, un crédit d'études pour deviser le coût d'une rénovation plus substantielle de cette Ecole du SIS, inauguré en 1982.

- Le programme des travaux dans les casernes pour les années 2022-2024 a été repris de la Ville de Genève et fera l'objet d'une proposition de crédit d'engagement en 2023.

Pour les années 2025-2032, des enveloppes de travaux triennales ont été réservées; les montants se fondent sur la moyenne des dépenses encourues ces dix dernières années.

Plusieurs objets ont été inscrits pour mémoire : aucune décision n'a été prise à ce stade et les projets n'ont pas été chiffrés : il s'agit du crédit de réalisation si le projet de modernisation de l'Ecole du SIS se concrétise (cf supra); de l'aménagement du site de la caserne principale; de l'adaptation des bâtiments en vue de réduire leur empreinte carbone.

Si l'un ou l'autre de ces projets devait se réaliser, le Groupement SIS procédera à des arbitrages.

3.5 Matériels, logiciels et moyens de communication

Le système d'information et de télécommunication du Groupement SIS est une composante essentielle pour la l'organisation et le déroulement des opérations de secours. Il comprend la Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA-118).

Pour accomplir les missions que lui confie la loi, le Groupement SIS doit compter sur un système d'information parfaitement adapté aux besoins opérationnels et pour les infrastructures, réseaux et logiciels les plus importants (centrale d'alarme, système d'engagement), une haute disponibilité (24/7). Les unités d'appui et de soutien logistique, l'Ecole du SIS et les unités administratives doivent également disposer de moyens informatiques adaptés pour assumer leurs tâches efficacement.

A titre transitoire la DSIC continue de fournir dans le domaine de l'informatique, le niveau de service (*best effort*) ainsi que toutes les prestations, fournies au Service d'incendie et de secours (SIS). Le matériel informatique dont disposait le SIS au 31 décembre 2021 est réputé totalement amorti et cédé au Groupement SIS au 1^{er} janvier 2022.

Le Groupement SIS s'est engagé à se doter au plus vite des services informatiques nécessaires à ses activités, soit en interne, soit par externalisation à des tiers. Il doit reprendre progressivement la maîtrise des domaines ainsi que les mandats et autres contrats de fournitures, de services et de licences.

La proposition de crédit d'engagement au titre du 1^{er} Plan des systèmes d'information et de communication (1^{er} PSIC), soumis en 2022 au vote du Conseil intercommunal, a pour but de financer l'autonomisation du Groupement SIS en matière de système d'information. Ce plan, devisé à 3'380'000 francs repose sur une étude réalisée par un expert externe.

Dès 2025, le Groupement SIS a inscrit des crédits informatiques au 1^{er} PDI, en se fondant sur une estimation des investissements futurs, évalués par l'expert, soit une enveloppe de 545'000 francs par an.

Ces montants seront revus en 2024 lorsque le Groupement SIS aura une maîtrise de son système d'information, au terme du projet d'externalisation.

Figure dans le PDI *pour mémoire*, le projet de doter les compagnies de SPV qui rejoindront le Groupement SIS des matériels informatiques et équipements de communication adéquats. Il s'agira également d'adapter le système d'alarme de l'entier des SPV du Canton. Le périmètre de ce projet – et donc l'estimation de son coût – dépend de choix technologiques qui ne sont pas encore arrêtés; la temporalité de ce projet est liée à l'intégration de compagnies de SPV.

3.6 Machines, équipement et mobilier

Jusqu'au 31 décembre 2021, le SIS a pu financer les dépenses liées au renouvellement des machines, équipements d'exploitation et du mobilier, grâce à des crédits d'engagement de la Ville de Genève.

Ces crédits étaient dévolus à l'administration municipale dans son ensemble – et bénéficiaient aux différents services de l'administration municipale, selon leurs besoins propres. De 2012 à 2021, le SIS a ainsi renouvelé et acquis des machines, des équipements et du mobilier à concurrence de 1'731'189 francs – soit près de 173'000 francs par an en moyenne.

Le 1^{er} PDI propose ainsi 4 objets pour un total de 1'590'000 francs pour les dix années à venir. Ces montants seront dévolus au renouvellement ou l'acquisition des machines destinées aux ateliers et aux cuisines; d'équipements des équipes d'intervention et secours – lorsque leur coût ne justifie par une proposition de crédit d'engagement spécifique; du renouvellement du mobilier pour l'ensemble des unités.

Les dépenses pour des montants inférieurs à 10'000 francs sont financées par le budget de fonctionnement – exception faite des objets acquis dans le cadre de marchés publics et formant un ensemble cohérent (par exemple, les éléments de mobilier).

4 Incertitudes et risques

Par expérience, l'exercice de planification des dépenses d'investissement au-delà de l'année en cours est sujette à de nombreux aléas – singulièrement au SIS.

A ces aléas, s'ajoute la situation particulière du Groupement SIS, qui est opérationnel depuis le début de l'année 2022.

4.1 Décisions stratégiques à venir

Comme indiqué plus haut, le Groupement SIS est engagé dans un exercice de planification stratégique, qui amènera le Comité à définir des priorités, ce qui pourra avoir une incidence significative sur la planification des investissements;

Ensuite, des communes souhaiteront probablement que leurs compagnies de SPV intègrent le Groupement SIS ; là encore, l'accueil de ces compagnies nécessitera probablement des dépenses d'investissement, qui devront être inscrits au PDI du Groupement SIS, même si la charge financière de ces dépenses n'affectera que les communes concernées.

Les projets inscrits au titre des années 2023 à 2032 seront donc revus à l'aune des conclusions de la planification stratégique, et de la Feuille de route 2023-2032 qui seront adoptées au premier semestre 2023.

4.2 Risques environnementaux

Trois éléments de contexte peuvent affecter significativement le Groupement SIS dans les mois et années à venir.

La pandémie de COVID 19 a affecté lourdement l'économie mondiale depuis 2020; si elle ne semble plus toucher directement l'Europe occidentale, elle reste présente dans de nombreuses parties du monde et pourrait encore affecter le pays. La crise sanitaire a eu des conséquences opérationnelles immédiates sur le SIS en 2020 particulièrement; elle a conduit à revoir les priorités internes; la crise a engendré également des problèmes imprévus dans les chaînes d'approvisionnement; elle a induit également une inflation importante dans plusieurs pays.

Au-delà des conséquences humanitaires dramatiques, la guerre en Ukraine affecte aujourd'hui l'économie mondiale, en conduisant à une hausse marquée du coût de la nourriture et de l'énergie, avec un effet renforcé sur l'inflation.

L'urgence climatique a déjà une incidence sur le Groupement SIS, amené à intervenir en cas d'intempéries violentes ou d'inondations. La démultiplication des risques naturels tout au long de l'année pourra conduire à questionner et revoir les capacités de réponse.

Ces trois éléments auront des incidences sur l'évolution des besoins opérationnels, des coûts d'approvisionnement et de possibles retards dans l'acquisition de matériel, pour des raisons techniques ou logistiques.

4.3 Risques opérationnels

Il convient de rappeler par principe que des difficultés internes peuvent également affecter la réalisation du PDI. La capacité de travail, administrative et technique peut être affectée au point de devoir retarder certains projets.

Ensuite, la réalisation de certains objets complexes recèle intrinsèquement un risque – que le fournisseur ne puisse entrer en matière sans surcoût significatif. Une adjudication peut devoir s'effectuer à un prix plus élevé que la valeur estimée du marché. Ce risque a été plutôt bien appréhendé par le passé – mais il doit être pris en compte, dans cette période mouvementée.

4.4 Risques financiers

Le Groupement SIS ne dispose pas de fonds propres. Il lui faudra donc emprunter pour financer les différents crédits d'engagement, à des conditions qui restent à déterminer. Les coûts de financement dépendront de l'évolution des taux d'intérêt, mais également de la confiance mise par les investisseurs dans le Groupement SIS.

Les fluctuations des cours de change auront également une incidence, directe ou indirecte sur les coûts d'acquisition des véhicules.

4.5 Des limites inhérentes à l'exercice de planification

Dans un contexte incertain, la planification des dépenses d'investissement à moyen et long terme est en général un exercice délicat.

Il l'est d'autant plus pour le Groupement SIS, qui doit faire preuve d'une grande faculté d'adaptation, pour remplir efficacement les missions que la loi lui confie.

Le Groupement SIS est doté d'une structure souple et d'une organisation capable de réagir rapidement, en mobilisant ou les ressources nécessaires dans des laps de temps très courts, ou en renonçant à des projets devenus par la force des choses moins importants.

A moyen et long terme, les dépenses d'investissement en seront affectées.

5 Incidences financières

5.1 Incidences sur le compte de fonctionnement

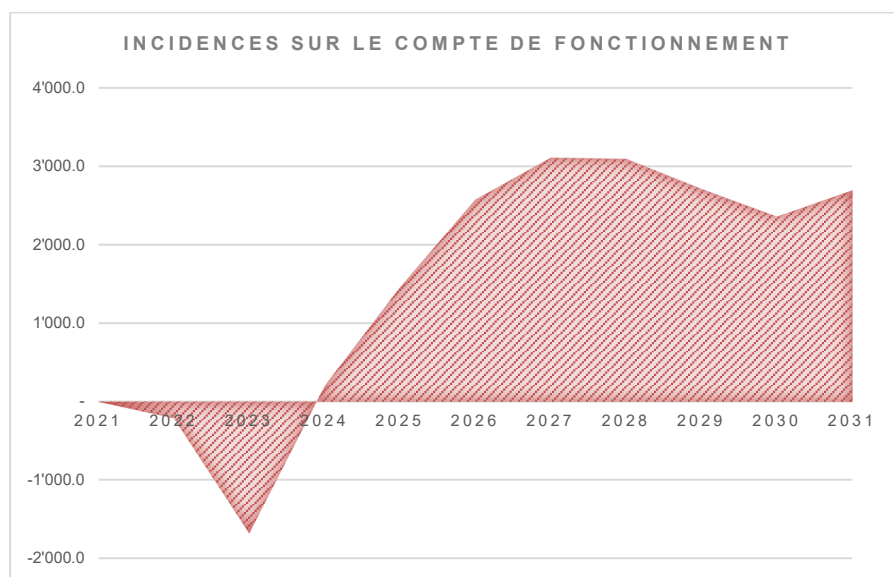
Les charges d'amortissement et les intérêts financiers affecteront le compte de fonctionnement.

Les taux d'amortissement sont ceux fixés par la législation (RAC, art. 40), principalement :

- 15 ans pour les véhicules spéciaux;
- 10 ans pour les aménagements divers;
- 10 ans pour les installations fixes telles que les équipements et les installations techniques;
- 8 ans pour les biens meubles, les véhicules et les machines;
- 5 ans pour les immobilisations incorporelles telles que les brevets, les logiciels et les licences perpétuelles;
- 4 ans pour les systèmes informatiques et de communication;

Les charges d'intérêt ont été fixées à 2.25%.

Les charges d'amortissement et d'intérêt seront totalement ou partiellement compensées par la diminution progressive des montants acquittés à la Ville de Genève en contrepartie de la mise à disposition du matériel du SIS qui n'est pas encore totalement amorti. Compte tenu de ce qui précède, l'incidence financière sur le budget de fonctionnement du Groupement SIS est estimée ainsi :



En 2022 et 2023, l'incidence est négative (diminution des charges), ce qui s'explique par le fait que de gros objets arrivent en fin d'amortissement en Ville de Genève, alors même qu'aucun crédit n'a été déposé en 2020 et 2021.

Dès 2024, l'incidence augmente, avec des charges supplémentaires de 0.7 million en 2024 et au maximum 3.2 millions en 2027.

5.2 Recours à l'emprunt

Le financement du Plan décennal des investissements nécessitera de recourir à l'emprunt; selon les estimations et toutes choses égales par ailleurs.

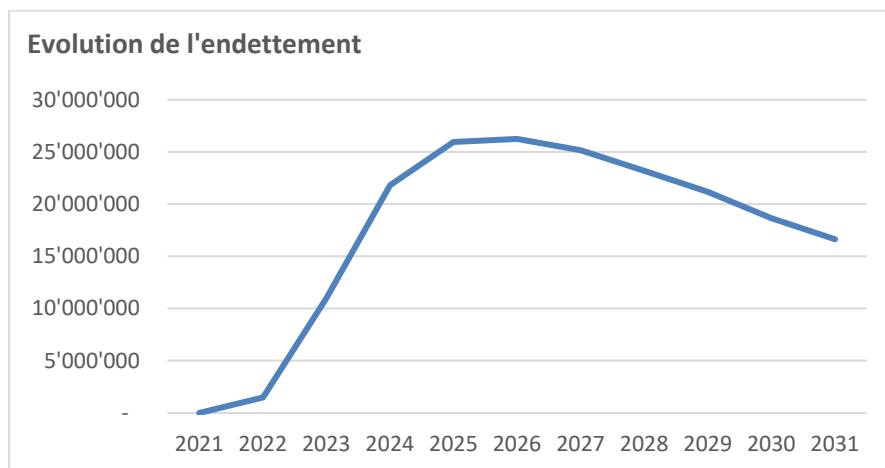
Le Groupement SIS a d'ores et déjà la possibilité de recourir à une ligne de crédit bancaire, pour financer son besoin en fonds de roulement; au 31 mai 2022, le Groupement SIS n'a pas fait usage de cette possibilité; en fin d'année, la ligne de crédit pourrait être sollicitée à concurrence de 8 millions de francs au maximum, une jauge qui diminuera ensuite en janvier.

Plan des investissements (2022-2031)

Le graphique ci-dessous ne tient pas compte de ce recours à la ligne de crédit.

Hors ligne de crédit, si l'on tient compte des seuls investissements planifiés, l'endettement culminerait à 25.5 millions de francs en 2025-2026 avant de décroître. A fin 2031, l'endettement serait de 16 millions environ.

Les modalités d'emprunt feront l'objet d'appels d'offre auprès des institutions financières.



Pour rappel, le Groupement SIS est seul responsable de ses engagements financiers.

Toutefois, les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de toute autre entité créancière du Groupement SIS, dans le cadre des emprunts du Groupement SIS approuvés par délibération du Conseil intercommunal (LPSSP, art.18). Les conditions d'emprunt devraient être favorables au Groupement SIS, ce qui permettra de limiter les frais financiers.

6 Conclusion

Le Groupement SIS est attentif à la gestion de ses investissements, compte tenu des enjeux opérationnels et financiers. Il est conscient des efforts à accomplir, ces prochaines années.

Si l'on se base sur les années récentes, le Groupement SIS devrait investir entre 4 et 4.5 millions de francs par an. Cette règle doit cependant souffrir de deux exceptions :

- Deux crédits de renouvellement de véhicules sont très conséquents, en 2022 et 2023, mais concernent des véhicules qui sont sollicités chaque jour ou presque dans des interventions d'urgence.
- Trois crédits sont nécessaires pour assurer l'autonomisation du Groupement SIS et lui permettre d'assumer les missions que la loi lui a confiées. Ces sommes restent toutefois dans une mesure acceptable.

Pour conséquent qu'il soit, le volume d'investissement est cohérent.

Ceci étant, ce 1^{er} PDI reste un plan d'intention, qui présente les meilleures estimations possibles à ce jour, des investissements que le Groupement SIS pourrait réaliser dans les dix premières années.

Ce PDI sera revu en 2023, lorsque le Groupement SIS arrêtera sa Feuille de route pour les dix prochaines années. De fait, les projets à moyen et long terme s'en trouveront affectés.

Dans l'intervalle, ce PDI permettra au Conseil intercommunal de disposer des premières projections, au moment de délibérer sur les propositions de crédits d'engagement qui lui seront soumis au printemps puis à l'automne 2022.

Tableau – 1^{er} Plan décennal des investissements

N	N° de l'objet	Catégorie	Libellé	Date de dépôt (éventuel ou réel)	N° PR	Dépense probable	Dépenses prévues 2021	Dépenses prévues 2022	Dépenses prévues 2023	Dépenses prévues 2024	Dépenses prévues 2025	Dépenses prévues 2026	Dépenses prévues 2027	Dépenses prévues 2028	Dépenses prévues 2029	Dépenses prévues 2030	Dépenses prévues 2031
1	5200-1-01-ITC	Crédit voté	Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion	2021	PR-1000	287'800		287'800									
2	5060-1-01-LOG	Crédit soumis	Acquisition des machines, équipements et mobilier (1er PAM)	2022	PR-1001	330'000		192'000	138'000								
3	5200-1-02-ITC	Crédit soumis	1er Plan des systèmes d'information et de communication (PSIC)	2022	PR-1002	3'380'000		800'000	1'280'000	1'300'000							
4	5060-5-01-VHP	Crédit soumis	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP, net	2022	PR-1003	8'270'000			3'160'000	3'890'000	1'220'000						
6	5040-1-01-INF	Projet actif	Modernisation de l'Ecole du SIS (Phase 1)	2022		1'030'000		200'000	700'000	130'000							
7	5040-1-02-INF	Projet actif	Modernisation de l'Ecole du SIS - crédit d'étude (Phase 2)	2022		200'000		50'000	150'000								
5	5060-5-02-VHV	Crédit soumis	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2022	PR-1004	2'445'000			800'000	800'000	845'000						
31	5040-1-03-INF	Projet actif	Rénovation et aménagement des bâtiments (2023-2024)	2023		1'160'000			500'000	660'000							
12	5060-4-02-BEP	Projet actif	Emulseurs	2023		500'000			300'000	200'000							
13	5060-4-03-BEP	Projet actif	Equipelement de protection incendie - SPP	2023		700'000				200'000	300'000	200'000					
14	5060-4-04-BEP	Projet actif	Tenues techniques	2023		170'000			170'000								
16	5060-5-03-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2023		7'740'000				2'500'000	2'600'000	2'640'000					
32	5040-1-04-INF	Projet actif	Rénovation et aménagement des bâtiments (2025-2027)	2024		3'465'000				577'500	1'155'000	1'155'000	577'500				
8	5060-1-02-LOG	Projet actif	Acquisition des machines, équipements et mobilier (2e PAM)	2024		420'000				140'000	140'000	140'000					
11	5060-4-01-BEP	Projet actif	Matériel écoute radio	2024		500'000				500'000							
15	5060-4-05-BEP	Projet actif	Ventilateurs électriques	2024		230'000				230'000							
17	5060-5-04-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2024		4'040'000					1'350'000	1'380'000	1'310'000				
18	5060-5-05-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2025		2'640'000						885'000	1'015'000	740'000			
27	5200-1-03-ITC	Projet actif	2e Plan des systèmes Information / communication (PSIC)	2025		1'635'000					545'000	545'000	545'000				
19	5060-5-06-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2026		2'150'000							750'000	700'000	700'000		
9	5060-1-03-LOG	Projet actif	Acquisition des machines, équipements et mobilier (3e PAM)	2027		420'000							140'000	140'000	140'000		
20	5060-5-07-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2027		1'415'000								500'000	500'000	415'000	
21	5060-5-08-VHV	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2025		70'000								70'000			
33	5040-1-05-INF	Projet actif	Rénovation et aménagement des bâtiments (2028-2030)	2028		3'465'000							577'500	1'155'000	1'155'000	577'500	
22	5060-5-09-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2028		260'000									130'000	130'000	
23	5060-5-10-VHV	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2028		400'000									200'000	200'000	
28	5200-1-04-ITC	Projet actif	3e Plan des systèmes Information / communication (PSIC)	2028		1'635'000								545'000	545'000	545'000	
24	5060-5-11-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2029		2'500'000										1'250'000	1'250'000
25	5060-5-12-VHV	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2030		400'000											200'000
10	5060-1-04-LOG	Projet actif	Acquisition des machines, équipements et mobilier (4e PAM)	2030		420'000										140'000	140'000
26	5060-5-13-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2030		1'720'000											860'000
34	5040-1-06-INF	Projet actif	Rénovation et d'aménagement des bâtiments (2031-2033)	2031		3'465'000										577'500	1'155'000

Annexe 1 - Présentation du Groupement SIS

Cadre général

Le 30 octobre 2020, le Grand Conseil a voté une modification substantielle de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP), qui prévoit la création du Groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie (ci-après Groupement SIS), structure intercommunale autonome de droit public, institué par ladite loi.

Le Groupement SIS est régi par les dispositions de la LPSSP, par ses statuts ainsi que par les dispositions de la Loi sur l'administration des communes, (art 60A ss) (LAC; rsGE B 6 05). Le Groupement SIS est financé par ses ressources propres ainsi que par les contributions des communes. Il est responsable de ses engagements financiers.

Le Groupement SIS a repris le 1er janvier 2022 le Service d'incendie et secours, précédemment rattaché à la Ville de Genève. Il assume depuis lors l'entier des missions.

Mission du Groupement SIS

Le Groupement SIS constitue le service de défense permanent du Canton de Genève.

La LPSSP charge le Groupement SIS, de manière permanente et en tous lieux, pour toutes les communes du Canton à l'exception de Céligny (LPSSP, art. 8 al. 1) :

- a) des mesures de secours et de sauvetage des personnes, des animaux, des biens mobiliers et immobiliers, en cas de sinistre sur terre et sur l'eau;
- b) des mesures de lutte contre l'incendie et les risques d'explosion;
- c) des mesures de protection de l'environnement en cas de sinistre;
- d) des mesures de lutte contre la pollution et la contamination liées à des accidents impliquant des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques;
- e) des mesures de lutte contre les inondations et de protection contre les dégâts liés à des phénomènes météorologiques;
- f) des opérations à caractère technique;
- g) de missions d'aide sanitaire, y compris l'exploitation technique du poste médical avancé et une participation à la conduite sanitaire, ainsi que de transport sanitaire urgent;
- h) de la réception d'appels d'urgence et l'exploitation d'une centrale d'alarme d'incendie et de secours unique;
- i) de services de préservation planifiés, cas échéant sur requête d'une commune ne disposant pas de ses propres sapeurs-pompiers volontaires.

Gouvernance du Groupement SIS

Le Groupement SIS comporte un Conseil intercommunal, au sein duquel chaque commune-membre est représentée, et un Comité, organe exécutif composé de 9 membres.

a) Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal constitue l'organe suprême du Groupement SIS. Il est composé d'un représentant par commune, en la personne d'un membre de l'exécutif communal délégué par celui-ci.

Dans les domaines qui sont de la compétence du Groupement SIS, le Conseil intercommunal prend toutes les décisions qui lui sont attribués par la loi et les statuts.

Il délibère notamment sur les objets suivants (Statuts, art. 14) :

1. Le budget de fonctionnement annuel;
2. Les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir;
3. Les crédits d'engagement et complémentaires relatifs aux dépenses d'investissement;
4. Le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le financement des investissements, le compte de variation de la fortune, le bilan et le compte rendu financier annuel ;
5. Les emprunts et les cautionnements du Groupement SIS ainsi que les mises en gage de biens du Groupement SIS;

(...)

La Loi sur l'administration des communes (LAC) (B6 05) prévoit que les délibérations du Conseil intercommunal sont soumises au corps électoral de l'ensemble des communes-membres, réuni en une circonscription unique, si le référendum est demandé par 4% des titulaires des droits politiques communaux de ce corps électoral (article 60A al. 7 LAC).

b) Comité

Le Comité constitue l'exécutif du Groupement SIS. Il est composé de neuf membres, dont trois représentants de la Ville de Genève, membres de son conseil d'administratif, et six magistrats représentants des autres communes.

Le Comité dispose de toutes les compétences non expressément attribuées au Conseil intercommunal ou à l'organe de révision. Il est chargé notamment (Statuts, art.20) :

1. d'administrer le Groupement SIS et de superviser sa direction;
2. de soumettre au Conseil intercommunal les projets de délibération;
3. de présenter au Conseil intercommunal le budget annuel deux semaines au moins avant la délibération;
4. de présenter au Conseil intercommunal, deux semaines au moins avant la délibération, le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le compte de variation de la fortune et le rapport d'activité annuel; (...)

c) Planification financière

En matière de planification financière, les statuts prévoient que le Comité élabore deux documents :

- Un *plan financier quadriennal* est établi chaque année, pour l'exercice budgétaire et les trois années suivantes; il comprend une vue d'ensemble sur les charges et les revenus du compte de résultats, une récapitulation des investissements, une estimation des besoins financiers et des possibilités de financement ainsi qu'une vue d'ensemble sur l'évolution du patrimoine et de l'endettement (Statuts art. 36).
- Un *plan décennal des investissements* du Groupement SIS est élaboré et tenu à jour régulièrement (Statuts, art- 37). Par analogie avec l'art. 52 RAC, le plan des investissements est présenté au Conseil intercommunal en même temps que le budget; il n'est pas soumis au vote.

Budget 2022 du Groupement SIS

Pour 2022, les charges de fonctionnement inscrites au budget du Groupement SIS se montent à 68'767'299 francs, dont 53'502'847 francs de charges de personnel (78%), 11'011'960 francs d'achats de biens et de services, et 4'131'192 francs de charges de transfert.

Les revenus propres du SIS sont estimés en 2022 à 15'301'446 francs, dont 6'165'000 francs de produit de la taxe à charge des compagnies d'assurance incendie. La contribution des communes au Groupement SIS en 2022 est fixée à 53'465'853 francs, dont 34'867'482 francs à la charge de la Ville de Genève.

N	N° de l'objet	Catégorie	Libellé	Dépôt de la PR	Examen / vote de la PR	N° PR	Dépense probable	Dépenses prévues 2022	Dépenses prévues 2023	Dépenses prévues 2024	Dépenses prévues 2025	Dépenses prévues 2026	Dépenses prévues 2027	Dépenses prévues 2028	Dépenses prévues 2029	Dépenses prévues 2030	Dépenses prévues 2031
1	5200-1-01-ITC	Crédit voté	Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion	2021	20.10.2021	PR-1000	287'800	287'800									
2	5060-1-01-LOG	Crédit soumis	Acquisition des machines, équipements et mobilier (1er PAM)	2022	15.06.2022	PR-1001	330'000	192'000	138'000								
3	5200-1-02-ITC	Crédit soumis	1er Plan des systèmes d'information et de communication (PSIC), net	2022	15.06.2022	PR-1002	2'740'000	800'000	640'000	1'300'000							
4	5060-5-01-VHP	Crédit soumis	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP, net	2022	15.06.2022	PR-1003	7'620'000		3'160'000	3'890'000	570'000						
6	5040-1-01-INF	Projet actif	Modernisation de l'Ecole du SIS (Phase 1)	2022			1'030'000	200'000	700'000	130'000							
7	5040-1-02-INF	Projet actif	Modernisation de l'Ecole du SIS - credit d'étude (Phase 2)	2022			200'000	50'000	150'000								
5	5060-5-02-VHV	Crédit soumis	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2022		PR-1004	2'445'000		800'000	800'000	845'000						
31	5040-1-03-INF	Projet actif	Rénovation et aménagement des bâtiments (2023-2024)	2023			1'160'000		500'000	660'000							
12	5060-4-02-BEP	Projet actif	Emulseurs	2023			500'000		300'000	200'000							
13	5060-4-03-BEP	Projet actif	Equipement de protection incendie - SPP	2023			700'000			200'000	300'000	200'000					
14	5060-4-04-BEP	Projet actif	Tenues techniques	2023			170'000		170'000								
16	5060-5-03-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2023			7'740'000			2'500'000	2'600'000	2'640'000					
32	5040-1-04-INF	Projet actif	Rénovation et aménagement des bâtiments (2025-2027)	2024			3'465'000			577'500	1'155'000	1'155'000	577'500				
8	5060-1-02-LOG	Projet actif	Acquisition des machines, équipements et mobilier (2e PAM)	2024			420'000			140'000	140'000	140'000					
11	5060-4-01-BEP	Projet actif	Matériel écoute radio	2024			500'000			500'000							
15	5060-4-05-BEP	Projet actif	Ventilateurs électriques	2024			230'000			230'000							
17	5060-5-04-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2024			4'040'000				1'350'000	1'380'000	1'310'000				
18	5060-5-05-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2025			2'640'000				885'000	1'015'000	740'000				
27	5200-1-03-ITC	Projet actif	2e Plan des systèmes information / communication (PSIC)	2025			1'635'000				545'000	545'000	545'000				
19	5060-5-06-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2026			2'150'000						750'000	700'000	700'000		
9	5060-1-03-LOG	Projet actif	Acquisition des machines, équipements et mobilier (3e PAM)	2027			420'000						140'000	140'000	140'000		
20	5060-5-07-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2027			1'415'000							500'000	500'000	415'000	
21	5060-5-08-VHV	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2025			70'000							70'000			
33	5040-1-05-INF	Projet actif	Rénovation et aménagement des bâtiments (2028-2030)	2028			3'465'000						577'500	1'155'000	1'155'000	577'500	
22	5060-5-09-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2028			260'000								130'000	130'000	
23	5060-5-10-VHV	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2028			400'000								200'000	200'000	
28	5200-1-04-ITC	Projet actif	3e Plan des systèmes information / communication (PSIC)	2028			1'635'000							545'000	545'000	545'000	
24	5060-5-11-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2029			2'500'000									1'250'000	1'250'000
25	5060-5-12-VHV	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2030			400'000										200'000

N	N° de l'objet	Catégorie	Libellé	Dépôt de la PR	Examen / vote de la PR	N° PR	Dépense probable	Dépenses prévues 2022	Dépenses prévues 2023	Dépenses prévues 2024	Dépenses prévues 2025	Dépenses prévues 2026	Dépenses prévues 2027	Dépenses prévues 2028	Dépenses prévues 2029	Dépenses prévues 2030	Dépenses prévues 2031
10	5060-1-04-LOG	Projet actif	Acquisition des machines, équipements et mobilier (4e PAM)	2030			420'000									140'000	140'000
26	5060-5-13-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2030			1'720'000										860'000
34	5040-1-06-INF	Projet actif	Rénovation et d'aménagement des bâtiments (2031-2033)	2031			3'465'000									577'500	1'155'000
29	5200-1-05-ITC	Projet actif	4e Plan des systèmes information / communication (PSIC)	2031			1'635'000										545'000
35	5040-1-07-INF	Projet actif	Aménagement du site de la caserne principale (pour mémoire)	xxxx			pm										
30	5200-1-06-ITC	Projet actif	Matériel informatique & communication des SPV	xxxx			pm										
37	5040-1-09-INF	Projet actif	Modernisation de l'Ecole du SIS - credit de réalisation (Phase 2)	xxxx			pm										
36	5040-1-08-INF	Projet actif	Adaptation des bâtiments du SIS aux enjeux environnementaux	xxxx			pm										
TOTAL GENERAL							57'807'800	1'529'800	6'558'000	11'127'500	7'505'000	6'945'000	4'915'000	3'850'000	3'370'000	3'835'000	4'150'000

Annexe 2 - Plan des investissements du SIS en Ville de Genève

Le 1^{er} PDI s'inscrit dans la continuité des investissements réalisés par le SIS au cours des dix dernières années; il tient compte également de la planification des investissements du SIS pour la période 2020-2032, qui figurait au 16^e Plan financier d'investissement de la Ville de Genève, approuvé en 2020.

6.1 Dépenses d'investissement du SIS (2012-2021)

Au cours des années 2012-2021, le SIS a bénéficié de 17 crédits d'engagement – hors investissements informatiques mutualisés. Sur cette période de dix ans, le SIS a bénéficié de dépenses pour un montant total estimé à 35.5 millions de francs.

Type de dépenses	Nb de crédits	Francs	Note
Renouvellement et acquisition des véhicules	3	16'507'838	
Renouvellement et acquisition de matériel de secours	2	3'185'851	
Entretien, rénovation et aménagement des bâtiments	6	10'093'246	
Entretien et rénovation des installations d'énergie	2	727'589	
Installation d'un automate programmable industriel (API)	1	308'994	<1>
Acquisition de machines, équipements et mobilier	5	1'731'189	
Total général	19	32'554'706	
Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication	(estim.)	3'000'000	<1>
Total estimé (arrondi)		35'555'000	

Note

<1> Les investissements informatiques ne ressortent pas de ces données à l'exception d'un projet; la part du SIS dans l'acquisition et le renouvellement de matériels et logiciels informatiques seraient de de l'ordre de 0.3 million par an soit 3 millions de francs sur la période (estimation).

La moyenne annuelle de dépenses est de 3.6 millions de francs sur 10 ans et de 4.2 millions sur 5 ans :

- 46% des dépenses ont trait à l'acquisition de véhicules;
- 28% aux travaux sur les bâtiments et infrastructures;
- 9% au renouvellement et acquisition de matériel de secours
- 9% à l'acquisition de matériels, logiciels et moyens d'information et de communication
- 6% à l'acquisition de machines, équipements et mobilier

Les montants fluctuent d'une année l'autre, en fonction du cycle de renouvellement des véhicules d'intervention.

6.2 16^{ème} Plan financier d'investissement de la Ville de Genève (2021-2032)

Le 16^{ème} Plan financier d'investissement de la Ville de Genève (ci-après PFI) a été approuvé le 11 novembre 2020 par le Conseil administratif et porte sur une période de 12 ans (2021-2032).

A l'instar des autres services de l'administration municipale de la Ville de Genève, le SIS était astreint à planifier ses investissements, qui figuraient ensuite dans le PFI.

Le PFI présente les crédits d'investissements votés par le Conseil municipal ainsi que les projets actifs, qui seront précisés puis soumis au Conseil administratif puis au Conseil municipal pour délibération.

Objets et statut	Nb d'objets	Francs	Notes
Crédits d'investissement votés par le CM	<u>5</u>	<u>9'390'900</u>	<1>
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules</i>	1	4'270'000	
<i>Renouvellement et acquisition de matériel de secours</i>	2	4'000'000	
<i>Installation d'un automate programmable industriel (API)</i>	1	338'900	
<i>Acquisition de machines, équipements et mobilier</i>	1	282'000	
Crédits d'investissements déposés, à l'étude du CM	<u>1</u>	<u>500'000</u>	<2>
<i>Entretien, rénovation et aménagement des bâtiments</i>	1	500'000	
Projets actifs	<u>11</u>	<u>36'720'000</u>	<3>
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules</i>	9	35'740'000	<4>
<i>Renouvellement et acquisition de matériel de secours</i>	2	980'000	
Total des objets attribués au SIS	<u>17</u>	<u>Frs 46'110'900</u>	<5>
Part du SIS dans des crédits d'investissements généraux	Estimation	<u>5'700'000</u>	
<i>Acquisition de machines, équipements et mobilier</i>	Estim.	2'100'000	<6>
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>	Estim.	3'600'000	<7>
Total		<u>Frs 52'810'900</u>	

Vous trouverez en annexe le détail des crédits et des projets concernant le SIS.

Notes

<1> La perspective de la création du Groupement SIS a conduit à reporter le dépôt de plusieurs crédits d'engagement : il peut s'écouler en effet plusieurs années entre l'approbation d'un crédit d'engagement par le Conseil municipal, la réalisation de travaux, l'acquisition et la livraison des biens puis le bouclage du crédit.

Le dernier crédit voté par le Conseil municipal date ainsi de 2019. Les crédits d'investissement qui étaient encore ouverts en Ville de Genève au 31 décembre 2021 ont tous été clôturés.

Pour l'essentiel, les dépenses prévues ont été réalisées; toutefois, l'acquisition de plusieurs véhicules a dû être reportée pour des raisons techniques; ces objets seront à nouveau inscrits dans les prochains crédits d'engagement soumis au Conseil intercommunal (report).

<2> Le Conseil municipal a voté le ce crédit de pré-étude d'un montant de 500 000 francs destiné à l'élaboration d'un plan directeur pour l'aménagement du site de la caserne principale du Service d'incendie et de secours (SIS), située 11, rue du Vieux-Billard.

<3> En 2021, les projets actifs pour la période 2020-2032, inscrits au 16^{ème} PFI de la Ville de Genève, totalisaient donc 36'720'000 francs, principalement des véhicules, des équipements et du matériel de sauvetage.

<4> Les deux crédits de renouvellement des véhicules prévus initialement en 2020 et 2021 n'ont finalement pas été déposés et devront donc être reportés en 2022; ils totalisaient 9 680 000 francs dans le 16e PFI.

- <5> Ce total ne tient pas compte des crédits investissements généraux, destinés à toute l'administration municipale, et dont le SIS aurait bénéficié (PAM – plan de renouvellement du mobilier, des machines et équipements, PSIC - Plan biennal systèmes d'information, PBTN - Plan biennal transformation numérique)
- <6> Les crédits dont aurait bénéficié le SIS pour l'acquisition des machines, équipements et mobilier peuvent être estimés sur la base des dépenses passées à 175'000 francs par an (2.1 millions sur 12 ans).
- <7> Les crédits dont aurait bénéficié le SIS pour l'acquisition de matériel et logiciels informatiques et de communication (PSIC - plan biennal systèmes d'information et de communication), sont estimés sur la base des dépenses passées à 300'000 francs par an (3.6 millions sur 12 ans)

Ces projets revus, complétés et réévalués se retrouvent dans le 1^{er} PDI du Groupement SIS.

En conclusion, on peut dire que le SIS bénéficiait dans le 16^e PFI de crédits d'investissement ou de projets actifs représentant au total 52 810 900 francs pour une période de 12 ans (en moyenne 4 400 000 francs par an).